

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2017

Publication : 08/09/2017

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Dr Marie-Pierre FARNER



Direction de la Solidarité
Direction Enfance Santé Insertion

Service de Protection Maternelle, Infantile
et Promotion de la Santé

ARRETE SOLIDARITE n°2017-00257 du 04 août 2017

**PORTANT abrogation des autorisations de fonctionnement
des 4 établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans
« Enfants de la Vallée » situés à
KAYSERSBERG, LAPOUTROIE, ORBEY et SIGOLSHEIM**

- VU** La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- VU** La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
- VU** Le décret n°92-785 du 6 août 1992 relatif à la Protection Maternelle et Infantile.
- VU** Les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique.
- VU** Les articles R 2324-16 à R 2324-48 du Code de la Santé Publique (décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans).
- VU** L'arrêté Solidarité du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin n°2013-00019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Boucle d'Or », 8 allée Stoecklin – KAYSERSBERG – à KAYSERSBERG VIGNOBLE.
- VU** L'arrêté Solidarité du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin n°2016-00242 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Petit Prince », 1 rue de la 5^{ème} Division Blindée – HACHIMETTE – à LAPOUTROIE.
- VU** L'arrêté Solidarité du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin n°2015-00088 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Chat Botté », rue du Faudé à ORBEY.
- VU** L'arrêté Solidarité du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin n°2016-00141 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Petit Poucet », 1 rue du Vallon – SIGOLSHEIM – à KAYSERSBERG VIGNOBLE.
- VU** Le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de Kaysersberg en date du 10 janvier 2017 informant de la décision de gérer les multi-accueils en régie directe.

SUR Proposition du Directeur Général des Services.

1/2

ARRETE

ARTICLE 1^{er} -

Suite à la l'échéance du contrat de délégation de service public en vigueur avec l'association « Enfants de la Vallée », la Communauté de Communes de Kayserberg a décidé de gérer les multi-accueils en régie directe à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les arrêtés Solidarité du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin suivants sont abrogés :

- Arrêté n°2013-00019 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Boucle d'Or », 8 allée Stoecklin – KAYSERSBERG – à KAYSERSBERG VIGNOLE ;
- Arrêté n°2016-00242 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Petit Prince », 1 rue de la 5^{ème} Division Blindée – HACHIMETTE – à LAPOUTROIE ;
- Arrêté n°2015-00088 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Chat Botté », rue du Faudé à ORBEY ;
- Arrêté n°2016-00141 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du multi-accueil « Le Petit Poucet », 1 rue du Vallon – SIGOLSHEIM – à KAYSERSBERG VIGNOLE.

ARTICLE 2 -

Le Directeur Général des Services du Département du Haut Rhin, la Directrice de la Solidarité et la Présidente de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera notifié à Messieurs les maires des communes de KAYSERSBERG-VIGNOLE, LAPOUTROIE et ORBEY, à Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Rhin et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

